



RÈGLEMENT NUMÉRO 25-269

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 25-269 AMENDANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 25-263

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 18 août 2025, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le projet de règlement no 25-269 amendant le règlement administratif en matière d'urbanisme 25-263 ;

QU'une assemblée de consultation publique sera tenue le 2 septembre à 19h à la salle du conseil municipal;

Le projet de règlement 25-269 a pour objet:

1. Modifier la disposition concernant l'entretien d'une rue publique ou privée en lien avec l'émission d'un permis de construction;
2. Retirer le montant prévue d'analyse d'un PPCMOI et ajouter un montant pour le dépôt d'une demande de modification réglementaire.
3. Ajouter un montant relatif à une infraction quant à l'abattage des arbres en zones urbaines;

QUE le projet de règlement no 25-269 est disponible pour consultation au bureau municipal;

QUE toute personne intéressée à se faire entendre peut transmettre ses commentaires écrits par courriel à l'adresse suivante : info@saintpierredebroughton.ca **ou** lors de l'assemblée de consultation publique qui sera tenue le 2 septembre à 19h à la salle du conseil municipal;

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 22 août 2025.

Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 22 août 2025 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2025.

Directrice générale et greffière-trésorière
